

Règlement Taillefine été 2017

1. Organisation du Jeu

La société DANONE PRODUITS FRAIS France (« DANONE » ou « la Société Organisatrice »), société par actions simplifiée au capital social de 16.950.497 euros, dont le siège social est situé : 150, boulevard Victor Hugo à SAINT OUEN Cedex (93589), immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 672 039 971, organise du 15/06/2017 au 15/08/2017 inclus, un jeu avec obligation d'achat intitulé : « **Taillefine été 2017** ».

La participation à ce Jeu se déroulera exclusivement sur le site web dédié : www.taillefine-marionnaud.fr

2. Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, de la société gestionnaire du Jeu et de toute autre entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu ainsi que des membres de leurs familles et conjoints.

3. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Des affiches en magasin
- Site web dédié : www.taillefine-marionnaud.fr

4. Principe du jeu

Pour tout achat simultané de 3 packs de 4 pots Taillefine (toutes gammes) dans un point de vente de France métropolitaine (Corse incluse) entre le 15/06/2017 et le 15/08/2017, le participant recevra un bon d'achat Marionnaud d'une valeur de 10€ (bon valable 3 mois pour un achat supérieur ou égal à 15€) et sera inscrit au tirage au sort mettant en jeu un voyage pour deux personnes au Brésil ou en Tanzanie au choix.

Le nombre de participations est limité à 5 par foyer (même nom, même adresse postale) pendant la durée du Jeu.

5. Description des lots

5.1 Bons d'achat Marionnaud

Le bon d'achat Marionnaud (ci-après dénommé « bon d'achat ») est valable 3 mois et donne droit à une remise d'une valeur de 10€ TTC à valoir chez Marionnaud (e-shop, magasin et institut -hors promotions) pour un achat d'un montant égal ou supérieur à 15€ TTC (hors frais de port). Cette offre est soumise aux Conditions Générales de Vente du partenaire Marionnaud disponibles sur <http://www.marionnaud.fr/conditions-generales-de-vente>. Un seul et unique bon d'achat est utilisable par achat.

Toute demande ou achat additionnels Marionnaud non compris dans l'offre seront à la charge financière exclusive du bénéficiaire de l'offre.

Chaque bon d'achat est personnel et utilisable une seule fois chez Marionnaud, dans toutes ses sections disponibles (hors promotions). Les frais de port, d'un montant variable selon le mode de livraison choisi, sont à la charge du bénéficiaire.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable des vices affectant les bons d'achat ou des éventuels dommages ou préjudices directs ou indirects survenant lors de l'utilisation de ces bons. Toute réclamation à ce sujet devra être directement adressée à la société partenaire.

5.2 Voyage pour 2 au Brésil ou en Tanzanie au choix

A gagner par tirage au sort :

- 1 voyage 7j/6n pour 2 personnes au Brésil ou en Tanzanie au choix d'une valeur unitaire moyenne de 7 000 €

Le voyage proposé comprend :

Pour 2 personnes:

- Vols A/R au départ de Paris
- 6 nuits en hôtel 4*
- Pension complète
- Transports A/R sur place aéroport/hôtel et hôtel/aéroport.
- Activité(s) :
 - BRESIL : une visite des favelas ;
 - TANZANIE : 2 activités au choix parmi : safari, journée pêche, visite de parc nationaux.

Le voyage proposé ne comprend pas:

- Les boissons, pourboires, assurances et extras
- Les assurances annulation, assistance et rapatriement-bagages
- Les assurances optionnelles et assurances complémentaires
- Les repas non mentionnés au programme
- Les visites ou excursions non mentionnées au programme
- Les dépenses d'ordre personnel
- Les transferts et transports non mentionnés

Le séjour devra être réalisé avant le 01/06/2018 et devra être réservé 3 mois avant le départ. Tout gagnant qui ne voudrait ou ne pourrait pas bénéficier de son voyage dans les conditions prévues par le présent règlement pour quelque raison que ce soit ne pourrait prétendre à un quelconque lot de substitution.

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de valeur équivalente ou supérieure et de caractéristiques proches.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable des éventuels dommages ou préjudices directs ou indirects survenant lors de l'utilisation de la dotation. Toute réclamation à ce sujet devra être directement adressée à la société prestataire.

5. Modalités d'obtention des bons d'achat et de participation au Jeu

Pour recevoir son bon d'achat Marionnaud, le consommateur doit :

- Acheter simultanément 3 packs de 4 pots Taillefine (toutes gammes) dans un point de vente de France métropolitaine (Corse incluse) entre le 15/06/2017 et le 15/08/2017 inclus ;
- Se connecter sur le site Internet www.taillefine-marionnaud.fr dédié de l'opération dans les 15 jours calendaires suivant son achat (frais de connexion non remboursés) ;
- Se connecter à son compte DanOn ou s'inscrire en renseignant l'ensemble de ses coordonnées : civilité, nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone, date de naissance, adresse postale, mot de passe choisi ;
- Accepter les modalités de l'opération Taillefine – Marionnaud ;
- Télécharger sa preuve d'achat (ticket de caisse) ;

Pour tenter de gagner le voyage mis en jeu, le participant doit, outre les conditions énoncées ci-dessus :

- Sélectionner une destination au choix entre la Tanzanie et le Brésil et valider sa participation au tirage au sort pour tenter de gagner le voyage mis en jeu.

Toute demande incomplète, falsifiée, ne répondant pas aux conditions de l'offre ou envoyée après le 31/08/2017 minuit (date et heure française de connexion faisant foi) sera considérée comme invalide et un email d'invalidité sera envoyé au consommateur pour l'informer qu'aucune suite ne sera donnée à sa demande.

Les participants dont le dossier est conforme sont enregistrés pour participer au tirage au sort.

Le nombre de participations est limitée à 5 par foyer (même nom, même adresse postale) pendant la durée du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

6. Détermination du gagnant du voyage et Modalités d'obtention des lots

6.1 Bons d'achat

Les consommateurs recevront leur bon d'achat par email sous 2 semaines maximum à compter de la date de réception de leur demande valide. Pour toute question, le bénéficiaire peut appeler le service consommateurs au 01 41 90 67 67 (appel non surtaxé - coût de l'appel selon tarification de l'opérateur ; ligne active du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 9h30 à 17h30) ou envoyer un email à taillefine@pmc-net.net.

6.2 Voyage

Pour le voyage, le gagnant sera désigné parmi l'ensemble des participations conformes au présent règlement par tirage au sort réalisé le 15/09/2017. Le tirage au sort sera effectué par l'étude SEL A.T.I., Tricou, Imard, Renardet, Huissiers de Justice, sis au 60/62, rue du Maréchal Foch 78 000 Versailles.

Le gagnant du voyage recevra un e-mail à l'adresse indiquée lors de son inscription au Jeu dans un délai approximatif de 2 semaines à compter du tirage au sort. Cet e-mail l'invitera à envoyer une copie de sa carte d'identité ou passeport (pour la vérification de son identité) par email à taillefine@pmc-net.net sous 1 mois à réception du courriel. Il lui sera alors communiqué les coordonnées de l'agence de voyage à contacter pour l'organisation du voyage.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter le gagnant. Néanmoins si le gagnant demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

8. Acceptation du règlement et accès au règlement

8.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

8.2 Accès au règlement

Le présent règlement est déposé à l'étude SEL A.T.I., Tricou, Imard, Renardet, Huissiers de Justice, sis au 60/62, rue du Maréchal Foch 78 000 Versailles. Il est disponible à l'adresse internet sur le site web dédié à l'offre : www.taillefine-marionnaud.fr

Il pourra être adressé gratuitement, par courrier postal, à toute personne qui en fait la demande écrite sous pli suffisamment affranchi avant le 31/08/2017 (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante:

PMC/ TAILLEFINE ETE 2017,
56 rue de Billancourt,
92100 Boulogne Billancourt

Pour recevoir gratuitement, par voie postale, le Règlement complet du Jeu, le Participant devra indiquer, sur papier libre, ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale).

Une seule demande de Règlement par foyer (même nom, mêmes coordonnées postales) sera acceptée dans le cadre du Jeu.

Le timbre nécessaire à la demande de Règlement sera remboursé par envoi d'un timbre au tarif lent (20g) en vigueur sur simple demande conjointe à la demande de Règlement.

Toute correspondance présentant une anomalie (demande incomplète, illisible, raturée, insuffisamment affranchie ou envoyée hors délais) sera considérée comme nulle.

9. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

10. Non remboursement des frais de participation

Les éventuels frais de participation (frais de connexion au site internet du jeu) restent à la charge du participant.

11. Contestation et réclamation

Le choix du partenaire Marionnaud a fait l'objet de la plus grande attention pour la qualité des services rendus. Néanmoins, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée quant à la qualité et la disponibilité du service et des produits fournis par Marionnaud du fait d'erreurs ou pour une quelconque raison.

Le bon d'achat n'est ni échangeable ni remboursable, même partiellement. Il n'a pas de valeur monétaire, n'est pas cessible et ne peut être vendu ou revendu. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement en tout ou en partie, en espèces. Ni la Société Organisatrice, ni leurs agents ou distributeurs ne pourront, en aucune manière, être tenus responsables en quoi que ce soit ou mis en demeure d'accorder une quelconque compensation financière au bénéficiaire ou à tout porteur du code en cas :

1. de refus d'accepter le bon d'achat par Marionnaud,
2. d'incapacité momentanée pour le bénéficiaire du bon d'achat d'utiliser ce dernier,
3. d'erreur sur le contenu du bon d'achat,
4. de toute difficulté momentanée survenue suite au paiement en ligne sur le site du partenaire www.marionnaud.fr ou dans un magasin (fraude, etc.),
5. de difficultés liées à la livraison de la commande (vol, retard etc.).

Ce qui précède ne réduit nullement les droits légaux du bénéficiaire.

Ni la Société Organisatrice, ni ses agents et distributeurs ne remplaceront aucun code unique perdu, volé ou endommagé.

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises par écrit dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu, à l'adresse suivante : - PMC/ TAILLEFINE ETE 2017, 56 rue de Billancourt, 92100 Boulogne Billancourt.

13. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant à l'adresse du Jeu:

Danone Produits Frais - 150 Boulevard Victor Hugo - 93589 Saint-Ouen cedex

Les participants disposent en outre du droit de s'inscrire sur la liste Bloctel d'opposition au démarchage téléphonique afin de ne pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique.

Le consommateur est informé du dépôt de Cookies sur son disque dur lors de sa navigation sur le site internet. Un Cookie est une information (petit fichier généralement constitué de lettres et de chiffres) envoyée par un site internet et déposée sur le disque dur du consommateur lors de l'accès au site. Il permet d'enregistrer temporairement des informations relatives à la navigation sur le site. Les Cookies déposés sur le site permettent notamment au consommateur d'avoir accès à des produits et services pour lesquels il a manifesté un intérêt par le biais de publicité ciblée et d'établir des statistiques de fréquentation. Le consommateur autorise par défaut Danone Produits Frais France à déposer et stocker des Cookies dans son navigateur à l'occasion de ses visites sur le site. Le consommateur peut à tout moment exprimer et modifier ses souhaits en matière de Cookies. Il dispose également de la faculté de s'opposer au dépôt en désactivant les Cookies de son navigateur. Pour plus d'information, il peut consulter la clause « Cookies » sur le site de Taillefine : <https://taillefine.fr.dan-on.com/informations-sur-les-cookies>.

14. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.